

RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Renforcer la protection de la santé des travailleurs agricoles doit devenir un objectif prioritaire !

PREAMBULE

La minorité de la commission, composée de M. Jean-Michel Dolivo et de moi-même soussignée, vous invite à soutenir le postulat relatif à la protection de la santé des travailleurs agricoles. S'agissant d'un postulat (et non d'une motion), la minorité souhaite que le Conseil d'Etat se penche à l'avenir sur ce thème. Ce renvoi lui permettra avec toute la latitude nécessaire d'intégrer cette préoccupation dans ses objectifs de fin de législature (voir p 47. Rapport sur la politique et l'économie agricole).

RAPPEL DES POSITIONS

A l'énoncé du postulat, la majorité de la commission a avancé deux types d'arguments :

1.- Des arguments quand au calendrier : en bref, ce n'est pas le moment !

Comme indiqué lors de la séance par M. Dolivo, le postulat ne remet pas en cause les récentes décisions du Conseil d'Etat concernant le contrat type de travail : salaire minimum Fr. 3'320.- + 50.- par mois et diminution du temps de travail – ½ heure soit 51h 30 pour les exploitations avec bétail et 49h 30 pour les autres exploitations.

Au contraire, le postulat vise à mettre en regard des éléments *qualitatifs*, relatifs à la santé des travailleurs. Il ne s'agit pas de prendre de nouvelles décisions qui viendraient compliquer la situation concurrentielle des exploitations vis-à-vis des exploitations d'autres cantons. Il s'agit d'investiguer, de récolter des données qui pourront être utiles pour de futures négociations vaudoises, voir suisses.

2.- Des arguments de fond : une amélioration des conditions de vie des travailleurs agricoles ne pourrait se faire qu'en péjorant la situation des exploitants, étant donné la situation difficile de l'agriculture vaudoise.

Les arguments de fond relatifs à une péjoration de la situation des exploitants plaideraient plutôt en faveur d'une analyse comparative des problèmes de santé des propriétaires et des salariés. On peut cependant retenir que la crise du franc fort et les suites du 9 février vont rendre la situation encore plus difficile !

Durant la discussion plusieurs intervenants ont mentionné que les migrants qui occupent ces postes vont ensuite rester en Suisse et aller vers d'autres branches économiques. Les agriculteurs jouent un rôle important dans leur formation, l'apprentissage de la langue, et leur intégration. C'est pourquoi leur santé est une problématique à envisager à long terme, vu leur probable insertion à l'économie et à la société suisse.

POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITE ET CONCLUSION

Les commissaires minoritaires vous demandent de transmettre le postulat Dolivo au Conseil d'Etat afin qu'il puisse intégrer cette étude, comme une ressource pour sa stratégie pour la fin de la législature ou au delà. S'agissant d'une analyse, il ne faut pas préjuger des décisions qui pourraient être prises, et qui seraient de toute façon soumises au Grand Conseil.

Les commissaires minoritaires vous invitent à accepter la prise en considération du postulat et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Lutry, le 4 juin 2015.

*La rapportrice de minorité :
(Signé) Monique Weber Jobé*